



Guide des aides 2024



Comme tous les ans, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime vous propose sa nouvelle édition du Guide des aides.

Cette année encore, nous avons décidé de maintenir les taux de subvention au plus haut niveau pour pallier l'augmentation des coûts de l'énergie.

Soyez assurés que le SDE76 continuera d'être à vos côtés en 2024 et de vous accompagner dans la réalisation de chacun de vos projets.

À noter quelques nouveautés :

- Le lancement d'une coopération avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale sur la transition énergétique,
- La mise en place d'une stratégie de déploiement du solaire photovoltaïque dans les territoires,
- L'accompagnement dans la mise en place de projets bois énergie.

L'ensemble des équipes du SDE76 se tient bien sûr à votre disposition.

*Bien à vous,
Cécile Sineau-Patry*

Directrice de la publication : Cécile Sineau-Patry - Présidente.

Réalisation : service communication du SDE76.

Comité de rédaction : Cécile Sineau-Patry - Présidente ; Yves Loisel - Vice-président en charge de la communication ; Édouard Burrier - Directeur général des services ; Anaïs COTRELLE - chargée de communication.

Diffusion aux adhérents du SDE76.

Crédits photos : © SDE76, Shutterstock, TG Photographie, André Roques (Normandie Photo), Thypha Photographie, sauf mentions contraires.

SOMMAIRE

1

Les informations générales

Pages 4-17

2

Le réseau public d'électricité

Pages 18-22

3

Le réseau public de gaz

Page 23

4

Le réseau d'éclairage public

Pages 24-26

5

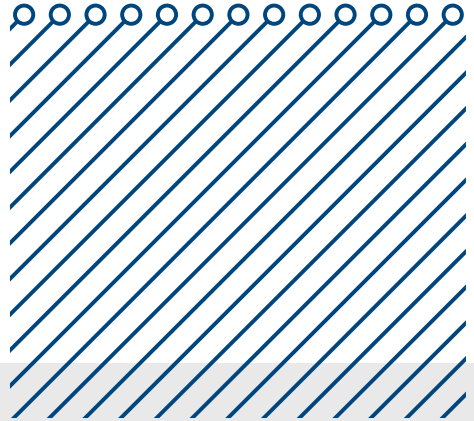
La transition énergétique

Pages 27-32

6

Les énergies renouvelables

Pages 33-37





INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créé en 1938, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, usuellement appelé «SDE76», est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie dans le Département.

Outre ses missions liées à son cœur de métier (développement des réseaux électriques, gaz et éclairage public), le SDE76 accompagne désormais ses adhérents en matière de transition énergétique.

Le syndicat est à ce jour composé de **630 collectivités adhérentes** (avec l'adhésion d'une communauté de communes et d'une communauté urbaine). Celles-ci, sont regroupées dans **14 secteurs** géographiques appelés Commissions Locales de l'Énergie ou «CLÉ».

Pour mémoire, chaque collectivité composant le SDE76, a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein des 14 CLÉ. Ces derniers ont également désigné, parmi les membres composant leur CLÉ, des représentants titulaires et suppléants pour composer le comité syndical.

LES COMPÉTENCES DU SDE76



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



MOBILITÉ BAS CARBONE




GAZ



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE





Depuis 1975, le Département de la Seine-Maritime accompagne les territoires et les communes au travers du SDE76 à hauteur de 8,5 M€.

Cette aide contribue au financement des travaux de renforcement, d'effacement, d'extension des réseaux électriques et d'éclairage public.



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



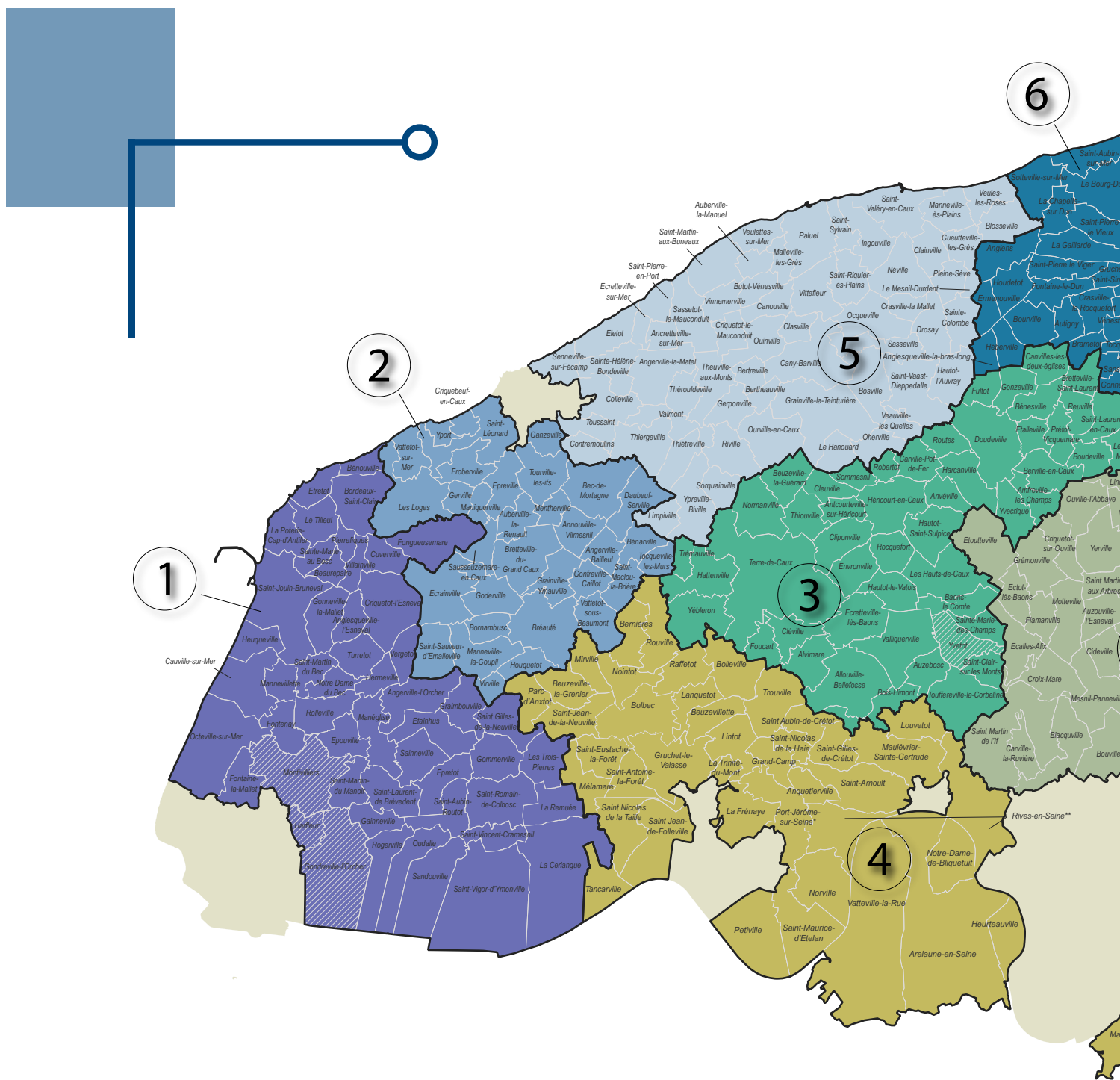
facé

Mission d'Evaluation

L'Etat intervient au bénéfice des communes sous régime de l'électrification rurale à hauteur de 3,6 M€ pour le SDE76. Cette aide contribue aux travaux de renforcement, d'effacement et d'extension.

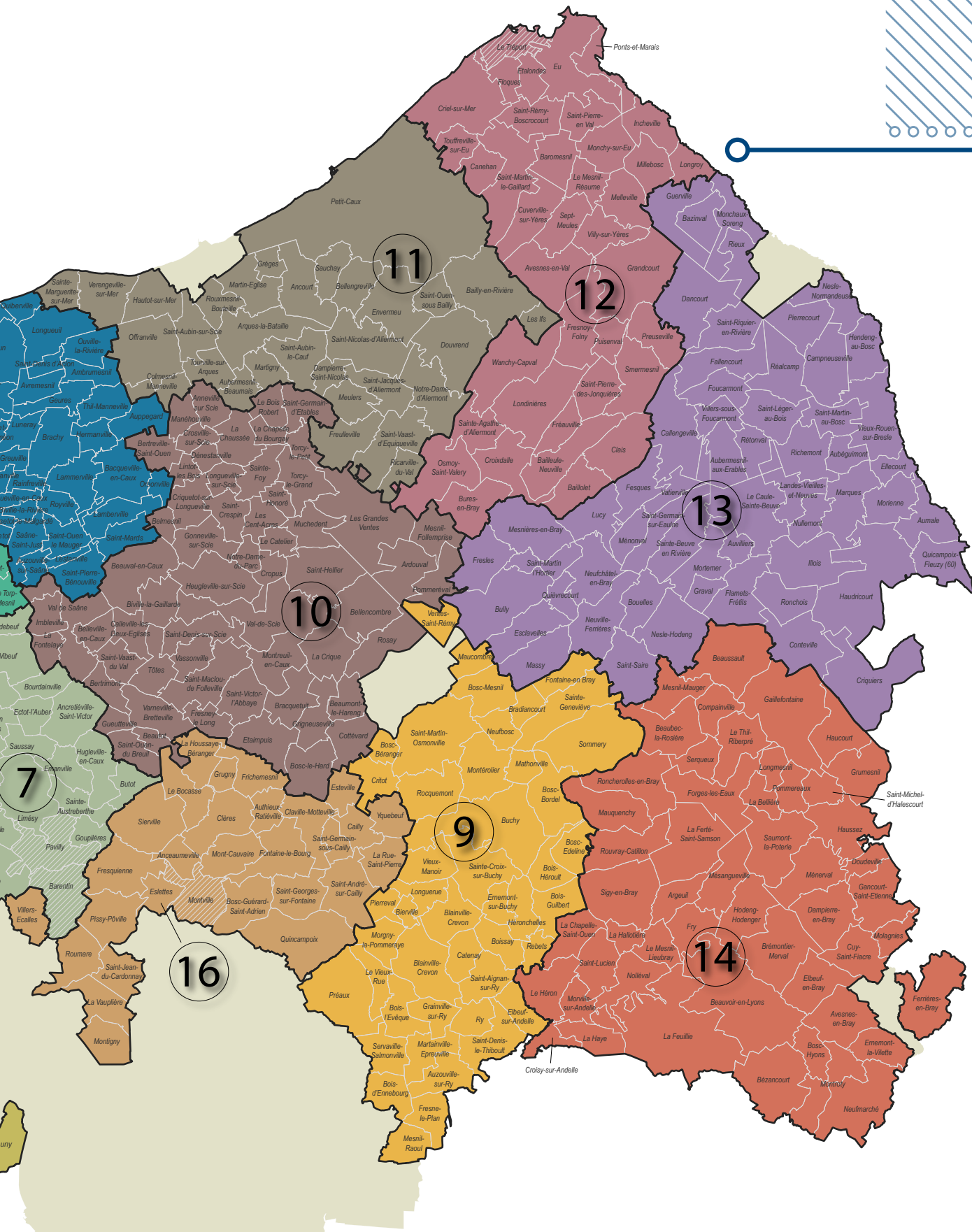
LA CARTE DES C.L.É.

*COMMISSIONS LOCALES DE L'ÉNERGIE



Commissions Locales de l'Énergie

- 1 - CLE entre Seine et Manche
- 2 - CLE de la région de Fécamp – Goderville
- 3 - CLE du Pays de Caux
- 4 - CLE de Caux - Vallée de Seine
- 5 - CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont
- 6 - CLE de la région de Luneray
- 9 - CLE de la région de Buchy
- 10 - CLE de la région de Bellencombre - Longueville – Tôtes
- 11 - CLE de la région Dieppoise
- 12 - CLE de la région de Criel – Incheville – Londinières
- 13 - CLE de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel
- 14 - CLE du Pays de Bray

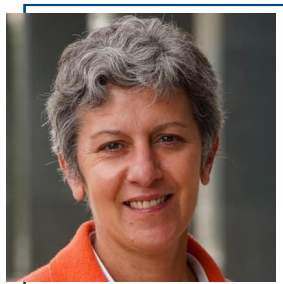


Communes

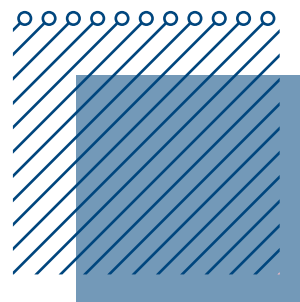
- Commune adhérente
- Écart

* pour le territoire des communes déléguées d'Auberville-la-Campagne, Touffreville-la-Cable et Triqueville.
 ** pour le territoire des communes anciennes de Saint-Wandrille-Rançon et Villequier.

LA COMPOSITION DU BUREAU



Cécile SINEAU-PATRY
Présidente
CLÉ 3



Hervé LEPILEUR
Vice-président
Finances
CLÉ 1



Claire GUÉROULT
Vice-présidente
Mobilité durable
CLÉ 2



Marcel VAUTIER
Vice-président
Ressources humaines
CLÉ 4



Laurent VASSET
Vice-président
Transition énergétique
CLÉ 5



Jean-François BLOC
Vice-président
Relations extérieures
CLÉ 6



Xavier VANDENBULCKE
Vice-président
Travaux
CLÉ 7



Fabienne VERHAEGHE
Vice-présidente
Informatique / SIG
CLÉ 9



Chantal COTTEREAU
Vice-présidente
Télécommunications électro-
niques
CLÉ 10



Imelda VANDECANDELAERE
Vice-présidente
Concessions gaz et électricité
CLÉ 11



Daniel ROCHE
Vice-président
Accès à l'énergie
CLÉ 12



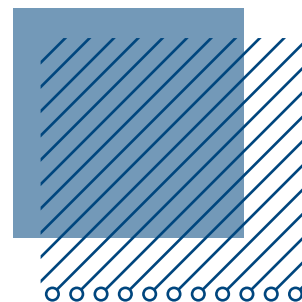
Rémy TERNISIEN
Vice-président
Entretien éclairage public
CLÉ 13



Jérôme GRISEL
Vice-président
SPIC Solaire SDE76
CLÉ 14



Yves LOISEL
Vice-président
Communication
CLÉ 16



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

PÔLE DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



Édouard Burrier
Directeur Général des Services
Tél. : 02.32.08.26.32
edouard.burrier@sde76.fr

Communication



Anaïs Cotrelle
Communication
Tél. : 02.76.27.84.96
anaïs.cotrelle@sde76.fr
communication@sde76.fr

Carole Damarey
Assistante
Tél. : 02.32.08.26.30
carole.damarey@sde76.fr



PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



Nicolas Devulder
Directeur
Tél. : 02.32.08.36.15
nicolas.devulder@sde76.fr



Frédéric Pesquet
Accueil
Tél. : 02.32.08.04.04
courrier@sde76.fr

Marchés publics

Sylvie Lemarié
Marchés publics
Tél. : 02.32.08.26.22
sylvie.lemarie@sde76.fr
commande.publique@sde76.fr



Pascaline Sannier
Assistante marchés publics
Tél. : 02.76.27.84.92
pascaline.sannier@sde76.fr
commande.publique@sde76.fr



Informatique

Erwan Lefrançois

Informatique
Tél. : 02.78.26.05.80
erwan.lefrancois@sde76.fr



Comptabilité et ressources humaines



Valentin Belfleur

Comptabilité
Tél. : 02.78.26.13.12
valentin.belfleur@sde76.fr



Mélanie Hérouard

Comptabilité
Tél. : 02.32.08.26.29
melanie.herouard@sde76.fr

Benjamin Lelièvre

Ressources humaines
Tél. : 02.78.26.05.77
benjamin.lelievre@sde76.fr
rh@sde76.fr



Fanny Lucas

Comptabilité / RH
Tél. : 02.32.08.26.23
fanny.lucas@sde76.fr



Ingrid Pasquier

Comptabilité / RH
Tél. : 02.32.08.26.35
comptabilite@sde76.fr



Mario Ribeiro

Comptabilité
Tél. : 02.78.26.05.79
mario.ribeiro@sde76.fr

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Pierre Lecoutey
Directeur
Tél. : 02.76.27.84.94
pierre.lecoutey@sde76.fr



Achat énergie

Alexandre Radenac
Chargé de mission achat d'énergie
Tél. : 02.32.08.39.47
alexandre.radenac@sde76.fr
achatenergie@sde76.fr



Killian Fécamp
Apprenti - CEE/bilan carbone
killian.fecamp@sde76.fr

Mobilité

Denis Wendling
Chargé de mission mobilité bas carbone
denis.wendling@sde76.fr
mobilite@sde76.fr



Photovoltaïque



Léo Monet
Chargé de mission ENR étude
Tél. : 02.78.26.05.76
leo.monet@sde76.fr
photovoltaïque@sde76.fr



Cyril Ligot
Chargé de mission ENR travaux
Tél. : 02.32.08.26.33
cyril.ligot@sde76.fr
photovoltaïque@sde76.fr

Planification énergétique

Chargé de mission Planification
énergétique
en cours de recrutement



Méthanisation - Gaz renouvelable

Chargé de mission méthanisation
- Gaz renouvelable
en cours de recrutement



Service efficacité énergétique



Peggy Moussié
Responsable de service
Tél. : 02.78.26.05.82
peggy.moussie@sde76.fr
s2e@sde76.fr

Hugo Blin
Apprenti technicien efficacité
énergétique
hugo.blin@sde76.fr



Anne-Marie Gallic
Chargée de mission efficacité
énergétique
réfèrent bâtiment ancien
Tél. : 02.78.26.05.75
anne-marie.gallic@sde76.fr



Florent Courbot
Technicien efficacité énergétique
réfèrent audit/CVC
florent.courbot@sde76.fr



Antoine Ghesquière
Technicien efficacité énergétique
réfèrent analyse des consommations
Tél. : 02.78.26.05.83
antoine.ghesquiere@sde76.fr

PÔLE TECHNIQUE



Xavier Neuville
Directeur
Tél. : 02.76.27.84.93
xavier.neuville@sde76.fr

Travaux imposés



Olvino Bearzatto
Travaux imposés
Tél. : 02.32.08.26.31
olvino.bearzatto@sde76.fr

Système de Gestion informatique (SIG)

Guillaume Le Denmat
SIG
Tél. : 02.32.08.26.21
guillaume.le-denmat@sde76.fr



Maintenance de l'éclairage public



Pierre Boucher
Maintenance éclairage public
Tél. : 02.78.26.05.81
pierre.boucher@sde76.fr



Charlotte Lanfray
Maintenance éclairage public
Tél. : 02.78.26.05.78
charlotte.lanfray@sde76.fr

TRAVAUX PROGRAMMÉS - RESPONSABLES DE SECTEUR

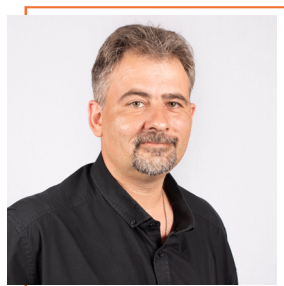


Régis Panchout
Responsable de secteur
CLÉ 1 et 4
Tél. : 02.32.08.26.24
regis.panchout@sde76.fr



Teddy Debesque
Responsable de secteur
CLÉ 2 et 4
Tél. : 02.32.08.26.37
teddy.debesque@sde76.fr

Nicolas Cléaux
Responsable de secteur
CLÉ 3 et 7
Tél. : 02.32.08.26.38
nicolas.cleaux@sde76.fr



Héliane Boullier
Responsable de secteur
CLÉ 5 et CCCA
Tél. : 02.32.08.36.16
helene.boullier@sde76.fr



Xavier Ramond
Responsable de secteur
CLÉ 6 et 10
Tél. : 02.32.08.26.34
xavier.ramond@sde76.fr



Bernard Faure
Responsable de secteur
CLÉ 9 et 14
Tél. : 02.32.08.26.26
bernard.faure@sde76.fr



Bruno Boutin
Responsable de secteur
CLÉ 11 et 16
Tél. : 02.32.08.26.28
bruno.boutin@sde76.fr



Philippe Notheaux
Responsable de secteur
CLÉ 13 et 14
Tél. : 02.32.08.26.36
philippe.notheaux@sde76.fr



TRAVAUX PROGRAMMÉS - ASSISTANTES



Céline Yon
Assistante CLÉ 1,2 et 4
Tél. : 02.32.08.26.25
celine.yon@sde76.fr



Ingrid Duché-Ramond
Assistante CLÉ 3, 6 et 10
Tél. : 02.32.08.36.17
ingrid.duche@sde76.fr



Anne-Sophie Noureux
Assistante CLÉ 5 et 12 et CCCA
Tél. : 02.32.08.26.27
anne-sophie.noureux@sde76.fr

Perrine Joly
Assistante CLÉ 7, 11 et 16
Tél. : 02.76.27.84.95
perrine.joly@sde76.fr



Aurélie Quesmel
Assistante CLÉ 9, 13 et 14
Tél. : 02.32.08.39.48
aurélie.quesmel@sde76.fr



LA NATURE DES PROJETS AIDÉS (pour le compte des adhérents)

RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

▪ Renforcement du réseau

Le SDE76 intervient pour maintenir et améliorer la qualité de l'énergie distribuée et procède au fonctionnement des réseaux en fonction de la puissance nécessaire.

▪ Extension des réseaux

Pour toute nouvelle construction publique ou privée, un raccordement au réseau électrique est nécessaire. Si le réseau est à distance ou de capacité insuffisante, le SDE76 assure les travaux liés d'une part, au raccordement des bâtiments des communes adhérentes, d'autre part, au raccordement des particuliers éligibles.

▪ Effacement coordonné des réseaux (électricité, éclairage public et télécommunications)

L'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications et de tout autre réseau privé, permet d'améliorer l'aménagement paysager des communes. Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'énergie distribuée et du service public de l'électricité ainsi que de l'éclairage public.

▪ Effacement des fils nus

Le SDE76 investit pour la suppression progressive de ce type de réseau.

RÉSEAU PUBLIC DE GAZ

Le SDE76 est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en réseau. Il organise également, les appels d'offres de mise en concurrence des concessionnaires dans des communes non desservies en gaz. 126 communes sont alimentées en gaz par trois concessionnaires :

- GRDF alimente 92 communes en gaz naturel ;
- Primagaz alimente 7 communes en gaz propane ;
- Antargaz énergie dessert 25 communes en gaz propane et 2 communes en gaz naturel.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE76 assure pour le compte de ses adhérents, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public, d'éclairage d'équipements sportifs, ainsi que la maintenance des installations d'éclairage et de mise en valeur du patrimoine public par la lumière.





GROUPEMENTS D'ACHAT

Le SDE76 coordonne des groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité afin d'offrir les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs d'énergie.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Conscient de l'importance des enjeux liés à la transition énergétique et pour répondre aux objectifs fixés par les politiques nationales et territoriales, le SDE76 propose des services aux collectivités adhérentes et aux EPCI partenaires sur les thématiques suivantes :

- **Planification**

Le SDE76 accompagne les intercommunalités dans la réalisation, le suivi et la mise en place de leur plan climat air énergie territorial et l'ensemble des documents de planification énergétique. Il participe aussi à la mutualisation des réponses aux différents appels à projet.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics**

Le SDE76 développe un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, auprès des collectivités adhérentes et des EPCI partenaires, pour les aider à réduire les consommations énergétiques sur leur patrimoine public, notamment en réalisant des prédiagnostics énergétiques gratuits

et en les accompagnant pour la réalisation d'audits énergétiques.

- **Mobilité Bas Carbone**

Le SDE76 s'investit dans le déploiement et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, notamment en installant de nouvelles bornes de recharges rapides. Le SDE76 a réalisé un Schéma Directeur IRVE validé par la Préfecture en janvier 2024. Il prévoit l'installation de plus de 1060 points de charges à l'horizon 2035. Il participe aussi aux réflexions sur le développement des véhicules Bio GNV.

- **Énergies Renouvelables**

Le SDE76 propose des études d'opportunité bois énergie et solaire photovoltaïque gratuites à destination des communes adhérentes et des collectivités partenaires. Le SDE76 via son SPCI SDE76 Solaire propose aussi de financer, d'installer et d'exploiter des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics selon un modèle de revente totale.

Concernant la méthanisation, le SDE76 accompagne financièrement les études de faisabilité, les études détaillées d'injection et les prestations d'accompagnement à l'acceptabilité sociale des projets. Il participe à l'animation de ce sujet sur son territoire.

Le Syndicat souhaite accélérer la réalisation des projets d'énergies renouvelables sur son territoire, notamment grâce à la création d'une structure dédiée.



LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ



TCCFE

Le SDE76 perçoit directement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Certaines communes de plus de 2 000 habitants transfèrent tout ou partie de la TCCFE au SDE76. Cette taxe est payée par les consommateurs d'électricité ayant une puissance sous-crite inférieure ou égale à 250 kVA

RENFORCEMENT DU RÉSEAU

Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

Sur les réseaux électriques	Sur les câbles d'éclairage public	Sur les réseaux de télécommunications électroniques
100%	100%	30%



Pour plus d'informations, contactez votre **technicien de secteur**. Vous retrouverez ses coordonnées, dans la rubrique «une équipe à votre service» p.14.



EFFACEMENT DU RÉSEAU

Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la Taxe Commune sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

Effacement du réseau	75%	75%	30%
Effacement des fils nus en vue de leur éradication	100%	100%	30%



Pour plus d'informations, contactez votre **technicien de secteur**. Vous retrouverez ses coordonnées, dans la rubrique «une équipe à votre service» p.14.

EXTENSION DU RÉSEAU

Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

	Sur les réseaux électriques	Sur les câbles d'éclairage public	Sur les réseaux de télécommunications électroniques
Extension collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou bailleur social	40%	40%	0%
Extension après compteur : - Bornes marché, camping-car, foraines. - Desserte intérieure camping sous maîtrise d'ouvrage d'un adhérent. - Desserte des points de charge pour véhicules électriques sur parkings publics municipaux, hors points de charge.	60%	-	-

Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE

	Tous réseaux		Tous réseaux
Extension collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou bailleur social	20%	Extension après compteur : - Bornes marché, camping-car, foraines. - Desserte intérieure camping sous maîtrise d'ouvrage d'un adhérent. - Desserte des points de charge pour véhicules électriques sur parkings publics municipaux, hors points de charge.	20%

PARTICIPATION AUX RACCORDEMENTS

▪ Inopinés de renforcement du réseau électrique :

Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.

(Ne bénéficient de ce programme que les communes sous régime rural)

Reste à charge pour les collectivités adhérentes :

0€

▪ Inopinés d'extension avec acte d'urbanisme :

EXTENSION POUR PUISSANCE DE 0 À 36 kVA			
	Souterrain	Aérien	Sous fourreau
Base forfaitaire du calcul du barème	150€/ml	40€/ml	60€/ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux ≥ 110€/ml	60€/ml	20€/ml	30€/ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux < 110€/ml	40% du coût réel	50% du coût réel	50% du coût réel
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux ≥ 110€/ml	90€/ml	24€/ml	36€/ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux < 110€/ml	60% du coût réel	60% du coût réel	60% du coût réel

EXTENSION POUR PUISSANCE > À 36 kVA ET < À 250

	Souterrain	
Base forfaitaire du calcul du barème	5 000€ + 150€/ml	
Contribution demandée dans le champ d'application du code de l'urbanisme	2 000€ + 60€/ml	
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du code de l'urbanisme		
Partie privée au-delà du CP400/P200	À la charge du pétitionnaire Maîtrise d'ouvrage ENEDIS	

- **Inopinés d'extension sans acte d'urbanisme :**

60%

du coût réel des travaux HTVA à la charge du demandeur



Olvino Bearzatto
Travaux imposés
Tél. : 02.32.08.26.31
olvino.bearzatto@sde76.fr



3



LE RÉSEAU PUBLIC DE GAZ

RÉSEAU GAZ

	Plafond	Taux
Étude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz <i>(détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)</i>	5 000€	50%
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000€	50%



Édouard Burrier
Directeur Général des Services
Tél. : 02.32.08.26.32
edouard.burrier@sde76.fr



LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARÈME TRAVAUX PROGRAMMÉS		
	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Éclairage public, éclairage d'équipement sportif, d'église, mise en valeur de site, solaire (<i>matériel ou travaux indépendants</i>)	65%	20%
Maîtrise de la demande en énergie (MDE), sur patrimoine existant y compris équipement sportif, église et mise en valeur de site	80%	20%
Travaux télécom isolé «hors protocole» Orange	0%	0%
État des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80%	80%

PLAFONDS DES DÉPENSES EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nature des fournitures	Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules	Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules : <ul style="list-style-type: none"> en site classé ou inscrit, à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000€	6 000€
Foyer lumineux équipé y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	700€	1 000€
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, massif, plus-value peinture, driver, ...	Jusqu'à 8 mètres	1 600€
	9 mètres	1 700€
	10 mètres	1 800€
	11 mètres	1 900€
	12 mètres	2 000€
		2 400€



Pour plus d'informations, contactez votre **technicien de secteur**. Vous retrouverez ses coordonnées, dans la rubrique «une équipe à votre service» p.14.

TARIF D'ADHÉSION À LA MAINTENANCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Adhésion en cours		Tarifs maintenus
Nouvelle adhésion et renouvellement	Adhérent < 10 000 habitants	1,5€ /foyer et armoire entretenus et par an 1,5€ /éléments de signalisation lumineuse
	Adhérent ≥ 10 000 habitants	0,75€ /foyer et armoire entretenus et par an

L'adhérent à la maintenance règle par ailleurs 100% des dépenses engagées par le SDE76.

L'accès au logiciel de maintenance «Cart'SDE» est gratuit.



Pierre Boucher
Maintenance éclairage public
Tél. : 02.78.26.05.81
pierre.boucher@sde76.fr



Charlotte Lanfray
Maintenance éclairage public
Tél. : 02.78.26.05.78
charlotte.lanfray@sde76.fr



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de renforcer les actions qu'il mène dans le domaine de la Transition énergétique, le SDE76 a mis en place une feuille de route de coopération EPCI/SDE76 pour les années 2024 - 2025 comprenant 16 actions concrètes sur l'ensemble des thématiques de la transition énergétique.

A ce titre, conscient de l'importance des EPCI dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et la mise en place d'actions de transition énergétique, le SDE76 accompagne les EPCI partenaires dans :

- l'animation des plans climats,
- l'utilisation d'un logiciel de prospective énergétique et de suivi des plans climats,
- la réalisation des études de planification énergétique,
- la mutualisation pour la réponse aux appels à projet.



Pierre Lecoutey

Directeur du pôle transition énergétique
Tél. : 02.76.27.84.94
pierre.lecoutey@sde76.fr



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le SDE76 accompagne les communes adhérentes et les EPCI partenaires dans leur projet de rénovation énergétique des bâtiments.

Cet accompagnement est proposé en 3 étapes :



- **La prestation du SDE76 est gratuite. Les communes situées sur les territoires des EPCI qui ont conventionné avec le SDE76 sont prioritaires.**

PARTICIPATION AUX ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES COMMANDÉES À UN BUREAU D'ÉTUDES EXTERNE AU SDE76

Nature de l'étude	Participations des communes
Pré-diagnostic énergétique	Gratuit
Audit énergétique	30% du montant TTC

LE SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EST PROPOSÉ EN PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME ET LA FNCCR.

Depuis 2020, le SDE76 et le Département de la Seine-Maritime, ont développé un partenariat pour mieux répartir les rôles. Le SDE76 apporte un accompagnement technique, le Département anime le dispositif et apporte un appui financier.



Le SDE76 a été lauréat à trois reprises de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE (*Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique*) de la FNCCR (*Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*).



Pour plus d'informations, contactez le **service efficacité énergétique**. Vous retrouverez ses coordonnées dans la rubrique «une équipe à votre service» p.13

LA MOBILITÉ BAS CARBONNE : L'ENTRETIEN ET LE DÉPLOIEMENT DES BORNES

Le SDE76 assure la **maîtrise d'ouvrage** de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur le domaine public, ainsi que **la maintenance préventive, curative, la supervision et l'astreinte 24h/24, 365 jours par an**. Le syndicat assure également **l'interopérabilité des bornes** et le **règlement des consommations d'énergie**.

Le SDE76 a réalisé un **Schéma Directeur de Déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE)**. Il a été validé par la Préfecture le 26 janvier 2024. Il prévoit **l'installation de plus de 1 060 points de charges à l'horizon 2035**.

Les conditions financières envisagées dans le SDIRVE sont les suivantes :

FOURNITURE ET POSE DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES BORNES SOUS CONDITIONS)				
Nature de la dépense			Participation adhérent au SDE76	Participation non-adhérent au SDE76
Fourniture et pose de borne de recharge prévue au SDIRVE	Borne sur parking public et copropriété sans parking		15%	15%
	Autres bornes		0%	15%
Branchement électrique			0%	100%
Exploitation			0%	100%
Recettes d'exploitation			Conservées par le SDE76	100% reversées - 50€ pour le SDE76

TARIF D'EXPLOITATION DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nature	À la charge des communes adhérentes	À la charge des communes non-adhérentes
Électricité et abonnement	0€	100%
Supervision, maintenance, astreinte	0€	790€ la 1 ^{ère} année 560€ ensuite
Frais de gestion de la collecte des recettes d'exploitation	0€	50€/an

TARIFS D'UTILISATION DES BORNES DE RECHARGE À PARTIR DU 01/01/2024

Puissance	3 kVA	7 kVA	22 kVA	50 kVA	100 kVA	150 kVA
Tarifs TTC	0,025€/min	0,05€/min	0,08€/min	0,50€/kWh (*)	0,60€/kWh (*)	0,60€/kWh (*)

(*) avec une pénalité de 0,10€/min. applicable 15 minutes après la fin de charge.



Denis Wendling
Chargé de mission mobilité bas carbone
denis.wendling@sde76.fr
mobilite@sde76.fr

LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Depuis près de 8 ans, ce sont plus de 550 collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt public, CCAS, qui ont su faire confiance au SDE76 pour optimiser leurs achats d'énergies grâce au groupement de commandes pour la fourniture d'énergie coordonné par le Syndicat d'énergie.

Un nouvel accord cadre a été lancé par le SDE76 pour le fourniture d'électricité et de gaz pour les années 2024-2025. Les nouvelles adhésions au groupement de commandes seront proposées à partir de la fin de l'année 2024, pour une fourniture d'énergie au 1er janvier 2026.

POUR ADHÉRER AU GROUPEMENT :

À TITRE GRATUIT :

- pour tous les membres du SDE76,
- pour le Département de la Seine-Maritime et ses Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

MOYENNANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE demandée à chaque accord-cadre, pour les membres non adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

GRILLE TARIFAIRE :

Collectivités inférieures à 1 000 habitants	30€
Collectivités de 1 000 à 10 000 habitants	60€
Collectivités supérieures à 10 000 habitants	120€
Autres	120€

LES TYPES DE CONTRATS CONCERNÉS :

ÉLECTRICITÉ ET GAZ

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat comprend des dispositifs destinés à mettre fin aux Tarifs Réglementés de Vente (T.R.V.) dans le secteur du gaz et à limiter le champ d'application des T.R.V. dans le secteur de l'électricité.

**CES DISPOSITIFS SONT ENTRÉS EN VIGUEUR
LE 1^{ER} JANVIER 2020.**



Alexandre Radenac
Chargé de mission achat d'énergie
Tél. : 02.32.08.39.47
alexandre.radenac@sde76.fr
achatenergie@sde76.fr



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LE BOIS ÉNERGIE

Le SDE76 propose un accompagnement des projets bois énergie pour ses communes adhérentes. Il réalise notamment des études d'opportunité bois énergie gratuites :

ACCOMPAGNEMENT DU SDE76

Étude d'opportunité Bois	Gratuit ⁽¹⁾
Conseils et accompagnement de votre projet	Gratuit ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Pour les communes adhérentes au SDE76 après la signature d'une charte d'adhésion au service efficacité énergétique des bâtiments publics



Léo Monet

Chargé de mission ENR étude
Tél. : 02.78.26.05.76
leo.monet@sde76.fr
photovoltaique@sde76.fr



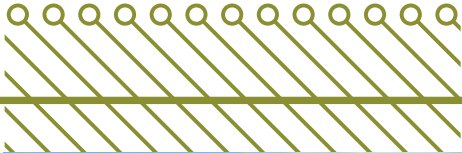
LA MÉTHANISATION - LE GAZ RENOUVELABLE

Le territoire du SDE76 présente un gisement important en méthanisation. C'est pourquoi, il aide les porteurs de projets.

PARTICIPATION AUX PROJETS DE BIOMÉTHANE		
	Plafond	Taux
Étude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique de gaz	3 000€	40%
Étude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique de gaz	11 000€	40%
Contribution au réseau de 1er établissement et au raccordement d'une unité de production de biogaz	60 000€	A étudier selon le résultat de l'appel d'offres
Prestation nécessaire pour l'acceptation sociale d'une unité de méthanisation agricole, y compris prestation juridique	22 000€	50%



Pierre Lecoutey
Directeur du pôle transition énergétique
Tél. : 02.76.27.84.94
pierre.lecoutey@sde76.fr



LES PROJETS DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PHOTOVOLTAÏQUE			
Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
Études	de potentiel	gratuite	Délibération de la commune
	de maîtrise d'œuvre	gratuite	Si le projet est mené à terme
		payante	Si la commune abandonne en cours d'étude



Léo Monet

Chargé de mission ENR étude
Tél. : 02.78.26.05.76
leo.monet@sde76.fr
photovoltaïque@sde76.fr

LE CADASTRE SOLAIRE SDE76

Le SDE76, en collaboration avec les EPCI, a lancé un cadastre solaire photovoltaïque à destination de l'ensemble des habitants de la Seine-Maritime situés sur son territoire.

Il est accessible sur le lien suivant : <https://sde76.cadastre-solaire.fr/>

Dans le cadre du développement du solaire photovoltaïque et de l'autoconsommation, le SDE76 engage une étude d'accompagnement à la création d'une structure spécifique permettant d'accélérer le développement des projets.

PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
<p>Travaux : réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiment d'un adhérent. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 qui en conserve la propriété pendant 20 ans.</p>	Avec revente d'électricité	Le financement de l'opération est assuré par les fonds propres du SPIC, les dotations, les subventions des partenaires, l'emprunt et la vente d'électricité au bénéfice du SDE76.	<p>Critères techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Productible du projet $\geq 880\text{kWh/kWc}$, Puissance installée du projet $\geq 25\text{ kWc}$ et $\leq 100\text{ kWc}$ <p>Plafonds financiers ; équilibre économique avec un temps de retour sur investissement \leq à 20 ans en fixant le montant du plafond global constitué des aides extérieures et des fonds propres du SPIC, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant du plafond global : 40 000€ pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 25 et 50 kWc. Montant du plafond global : 65 000€ pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 51 et 100 kWc. <p>Réalisation de 2 projets au maximum par collectivité.</p>
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.
<p>Exploitation : assurée intégralement par le SDE76 y compris renouvellement pendant 20 ans.</p>	Sans autoconsommation	Versement de 100% des recettes nettes, charges d'exploitation déduites à l'adhérent dès constat par le SDE76 de l'équilibre financier.	Signature de la convention de mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment par l'adhérent
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.



Cyril Ligot

Chargé de mission ENR travaux
 Tél. : 02.32.08.26.33
 cyril.ligot@sde76.fr
 photovoltaïque@sde76.fr



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
ZAC la Plaine de la Ronce
240 rue Augustin Fresnel
CS 20931
76237 Isneauville Cedex.

Tél. : 02 32 08 04 04
Mél. : courrier@sde76.fr

Site Internet : www.sde76.fr